

Retrouvez ci-dessous les liens vous permettant d'accéder aux formulaires et informations en ligne sur le site de l'administration française, service-public.fr.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, le Service urbanisme de l'hôtel de ville se tient également à votre disposition.

- [Consultez le cadastre en ligne](#)
- [Certificat d'urbanisme](#)
- [Les principales demandes d'autorisation \(déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir\)](#)
- [Transfert d'un permis de construire ou d'aménager](#)

Repères :

Horaires d'été :

Lundi : 16h - 17h30

Mardi : 10h - 11h30

Jeudi : 16h - 18h30

Horaires pour le restant de l'année :

Lundi : 16h - 17h30

Mardi : 10h - 11h30

Mercredi : 16h - 17h30

Jeudi : 16h - 18h30

En été ou pendant le reste de l'année, le service reçoit uniquement sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

Voir aussi :

[Site service-public.fr](#)

[Mes démarches d'état civil](#)

[Mes autres démarches](#)

[Mes services en ligne](#)

Contact :

Service urbanisme

01 30 11 16 22

urbanisme@ml.arnouville95.org